



Présentation à la Commission parlementaire de la Culture et de l'Éducation dans le cadre de son mandat d'initiative sur l'avenir des médias d'information au Québec.

Bonjour,

Merci de nous recevoir. Mon nom est Gilles Turmel. Je suis représentant syndical des employé(e)s de la station de télévision de TVA dans l'Est-du-Québec qui couvre l'immense territoire du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Je suis Claude St-Laurent, secrétaire-trésorier provincial du Syndicat des employé(e)s de TVA. Je cumule 39 ans de service à CFER comme opérateur multifonction. J'ai vécu tous les changements technologiques et administratifs. J'ai subi une coupure de poste due à la centralisation des opérations de mise en ondes à Montréal. Notre syndicat représente plus de mille membres – techniciens, journalistes et personnel de soutien – et est affilié au Syndicat canadien de la fonction publique.

Le 26 août dernier, à l'Assemblée nationale à Québec, la Fédération des travailleurs du Québec a présenté un mémoire devant cette commission. Son président, Daniel Boyer, vous a fait part de constats et de recommandations que nous endossons comme membres du SCFP, un affilié de la FTQ. Lorsqu'il a été annoncé que la commission se déplacerait à Matane, il nous est cependant apparu essentiel de venir informer les parlementaires sur la réalité du journalisme en région. C'est la raison pour laquelle nous sommes devant vous aujourd'hui.

D'entrée de jeu, ne vous méprenez pas, la crise qui frappe les médias conventionnels se vit aussi dans l'Est-du-Québec, de même que dans les autres régions où TVA possède des stations de télévision soit l'Estrie, la Mauricie, Québec et le Saguenay. Je vous parlerai de la réalité que je connais le mieux, celle de l'Est de la province. Mais sachez que la situation est similaire pour mes collègues des autres régions.

Ces dernières années, les pertes d'emplois ont été nombreuses en raison de la diminution des revenus publicitaires notamment, mais il faut reconnaître que l'entreprise a quand même protégé ses effectifs journalistiques. Ce sont surtout

des postes dans les fonctions de soutien technique aux journalistes qui ont disparu (caméramans, monteurs, mise en ondes, webmestres, etc.) Treize postes au total ont été abolis dans les stations régionales de TVA (Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski) entre 2008 et 2018, dont un seul poste de journaliste (à Rimouski).

Cela fait en sorte que les postes restants de journalistes se sont complexifiés. D'ailleurs, c'est dans l'Est-du-Québec que TVA a créé en premier des postes multifonctions de journaliste-vidéaste-monteur. Pareils postes existent également dans les stations régionales de Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay.

Aujourd'hui, une dizaine d'années plus tard, les quatre journalistes de notre salle des nouvelles sont multifonctions. Nous faisons encore notre travail de journaliste, mais de façon différente, car nous disposons de moins de temps. Chacun d'entre nous doit en effet conduire son véhicule, tourner ses images, en faire le montage, se cadrer et faire les tests techniques pour les interventions en direct (Baie-Comeau et Sept-Îles), en plus de s'occuper des problèmes d'équipements, de faire le plein d'essence et, dans tout ça, trouver du temps pour la recherche et le travail de base d'un journaliste.

Et parallèlement à notre mandat à l'égard de notre auditoire régional, nous devons aussi de plus en plus répondre aux besoins de TVA Montréal, de LCN, de site tvnouvelles.ca, même de TVA Sports. Mais pas toujours pour parler au Québec de ce qui se passe ici. Parce qu'au-delà des incontournables comme la saga des traversiers par exemple, on doit aussi remplir de plus en plus de demandes émanant de Montréal. La centralisation de l'information, la montréalisation des ondes, on la vit au quotidien en région. Quand par exemple les trottoirs glissants causent des problèmes aux piétons au centre-ville de Montréal en hiver, on nous demande alors de parler de nos rares trottoirs qui sont pourtant loin d'être une source de préoccupation régionale. Nos enjeux propres, pensons à la politique municipale, sont alors écartés. Et quand on peut enfin les traiter, il faut se battre pour qu'on leur accorde une place dans les bulletins nationaux.

Il nous est aussi demandé à l'occasion de couvrir des sujets hors de notre territoire pour le compte de TVA et LCN, comme la tuerie de Fredericton en août 2018 ou le meurtre de trois agents de la GRC à Moncton en juin 2014. S'il s'agit de défis intéressants pour un journaliste, il faut cependant savoir que dans pareille occasion, notre salle des nouvelles est alors amputée d'un membre.

Autrement, pas besoin de vous rappeler que le nombre de médias d'information est plus restreint en région, la diversité des voix y est une préoccupation concrète. Les salles de nouvelles sont aussi plus petites, donc éminemment plus fragiles. Comme la conjoncture actuelle nous expose à d'autres coupures de poste à court terme, il est impératif de porter une attention particulière aux médias régionaux.

Par ailleurs, les cotes d'écoute de nos bulletins de nouvelles régionales ont diminué au cours des dernières années en raison, notamment, de la transformation des habitudes d'écoute des citoyens, mais malgré ces baisses, nos bulletins continuent à obtenir plus de 35% de parts de marché, ce qui est énorme. Preuve que les résidents du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord veulent des nouvelles qui les concernent, qui parlent d'eux. Pour preuve il est régulier ici que les téléspectateurs nous interpellent sur la rue pour nous féliciter, nous critiquer et nous proposer des sujets de reportage. Bref, une proximité qui ne se vit pas dans les grands centres urbains comme Montréal.

Enfin, il est important pour vous de comprendre certaines réalités journalistiques particulières aux régions. Parmi les plus criantes, il y a la couverture cellulaire inégale qui complique notre travail chaque jour. Ça nous empêche de bien desservir notre territoire, car sans signal cellulaire, il nous est impossible d'intervenir en direct à l'antenne. Il faut donc souvent amputer notre temps de couverture journalistique pour trouver l'endroit d'où nous pourrions diffuser l'information.

Parlant de territoire, celui que l'on doit normalement desservir est immense. C'est donc impossible avec un nombre restreint de journalistes de tout couvrir, faute de temps. On se concentre donc surtout sur Rimouski, Baie-Comeau et Sept-Îles et on néglige toutes les autres municipalités de la région.

En terminant, il m'importe de vous rappeler à nouveau de ne pas voir la crise des médias uniquement à travers des lunettes montréalaises. Ce serait une erreur de nous considérer comme un tout alors que chacune des parties a ses particularités, ses réalités et ses problèmes. Si jamais le gouvernement du Québec en vient à offrir de l'aide aux médias, il faudra aussi que celle-ci tienne compte spécifiquement des médias régionaux. Merci de votre attention et de votre intérêt pour le journalisme régional.

Gilles Turmel et Claude St-Laurent
Syndicat des employé(e)s de TVA, SCFP 687

Montréal, 27 septembre 2019

Commission de la culture et de l'éducation

Députés et députées membres de la Commission,

D'entrée de jeu, permettez-moi de vous remercier pour l'invitation que nous avons reçue à participer au volet régional du mandat d'initiative sur l'Avenir des médias d'information, la semaine prochaine, à Matane.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représente des travailleuses et travailleurs de la presse écrite (Journal de Québec), de la télévision (Groupe TVA, RNC Media, Global) et de la radio (Bell Media et Cogeco Média) qui sont aussi appelés à diffuser de l'information en ligne. Le SCFP appuie les constats et les recommandations qui vous ont été communiqués par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) dans le cadre de vos travaux. La mise en place d'un crédit d'impôt sur la masse salariale des employés affectés à la production et la diffusion de nouvelles nous semble une avenue particulièrement prometteuse pour le soutien de l'information d'intérêt public, ainsi que pour le maintien de la diversité des voix essentielle à notre démocratie.

Je tiens également à souligner la pertinence des consultations particulières qu'entreprend la Commission de la culture et de l'éducation (Commission) afin que ses membres puissent bien appréhender la réalité du journalisme en région et les particularités des médias locaux. Le SCFP sera représenté, lundi prochain à Matane, par deux artisans de la station de télévision de TVA à Rimouski et représentants du Syndicat des employé(e)s de TVA, SCFP 687, messieurs Gilles Turmel et Claude St-Laurent.

D'ici à ce que vous les entendiez, la Commission doit savoir que :

- La majorité des stations de télévision régionales privées au Québec ont pour unique mission d'informer. Elles ne produisent en effet que des bulletins de nouvelles régionaux, le reste de leur programmation provenant de l'un ou l'autre des grands réseaux de télévision traditionnelle : TVA, Radio-Canada, V, Global ou CTV. Seules exceptions à ce tableau parmi les stations régionales où le SCFP compte des membres : la station de TVA à Québec, CFCM-TV, qui produit encore quelques émissions de divertissement ou d'information, ainsi que la station CKMI-TV de Global, à Montréal, qui produit une émission matinale.
- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige que les stations de télévision régionales produisent un certain nombre d'heures de programmation locale¹, incluant un minimum d'heures consacrées aux nouvelles de reflet local² chaque semaine. Les obligations actuelles

¹ La programmation locale « ...doit représenter un intérêt pour la communauté ou le marché desservi. », in : CRTC, Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224, Ottawa, 15 juin 2016, par. 52.

² Les nouvelles de reflet local présentent un sujet qui « ...fait spécifiquement référence au marché que la station est autorisée à desservir; » et présentent « ...un portrait du marché, par exemple en y incluant des résidents ou des représentants officiels ou en couvrant les activités de son gouvernement municipal ou provincial; » et sont produites spécifiquement pour la station. In : CRTC, Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224, Ottawa, 15 juin 2016, par. 56.

en cette matière sont les suivantes pour les stations dont les travailleuses et travailleurs sont représentés par le SCFP :

Station	Programmation locale	Nouvelles de reflet local
TVA Sherbrooke (CHLT-TV)	5h	5h
TVA Trois-Rivières (CHEM-TV)	5h	5h
TVA Rimouski (CFER-TV)	5h	5h
TVA Québec (CFCM-TV)	18h	5h30
TVA Montréal (CFTM-TV)	25h	6h
Global Montréal (CKMI-TV)	14h	6h
RNC Gatineau (CFGS-TV) – affiliée à V	2h30	2h30
RNC Gatineau (CHOT-TV) – affiliée à TVA	5h	2h30

Source : CRTC, diverses décisions de renouvellement de licences, 2017 et 2018.

De telles obligations de présentation de nouvelles locales peuvent sembler minimes, mais elles ont tout de même été rehaussées en 2012 et nous sommes convaincus que c'est grâce à elles que les citoyens du Québec ont encore accès à de l'information télévisée sur les enjeux locaux.

- Le CRTC oblige également les stations de télévision propriétés d'un groupe à affecter collectivement un minimum de 5 % de leurs revenus bruts de l'année précédente aux nouvelles de reflet local.
- Aucune obligation de ce genre n'existe pour la presse écrite.
- La radio étant quant à elle un média de proximité qui a toujours conservé une certaine présence locale en information, le CRTC lui impose peu de conditions de licence en matière de nouvelles locales. Les salles de nouvelles régionales ont toutefois pratiquement disparu depuis les fusions d'importance survenues à partir des années 90 et qui ont mené à la concentration des salles de nouvelles radios à Montréal.

En matière d'emploi, les stations de radio régionales où le SCFP est présent n'embauchent pas plus d'un ou deux journalistes chacune. En télévision et dans la presse écrite, le SCFP observe que malgré la baisse des revenus publicitaires (voir les annexes 1 et 2), les médias tentent de protéger leurs activités d'information. Ainsi, de façon générale, plus d'emplois ont été perdus dans des fonctions de soutien aux journalistes et de diffusion des nouvelles qu'ils produisent que chez les journalistes eux-mêmes.

Les tâches que les travailleuses et travailleurs de l'ombre accomplissaient n'ont toutefois pas disparu pour autant. Dans les journaux, elles sont souvent confiées à des sous-traitants non syndiqués, tandis qu'en télévision, les journalistes ont hérité de larges pans du travail technique. Cela fait en sorte que les reporters, notamment, sont plus que jamais occupés à travailler sur le contenu des nouvelles plutôt que sur leur contenu d'intérêt public – ce qui inclut notamment de faire la cueillette, la vérification, le traitement et la présentation de l'information. Messieurs Turmel et St-Laurent pourront vous en parler davantage lundi.

Certains médias se retrouvent également devant de nouveaux problèmes coûteux engendrés par l'ajout de multiples tâches au travail de journaliste. C'est le cas à la station de Global, à Montréal, où la complexité du travail des reporters et la lourdeur de l'équipement à transporter entraînent un roulement important du

personnel journalistique, ce qui ajoute des coûts supplémentaires de formation en plus de causer des problèmes de santé et de sécurité au travail³.

La diffusion des nouvelles télévisées a aussi été centralisée, dans certains cas, ce qui a entraîné des pertes d'emplois dans les régions. Ainsi, à Sherbrooke et à Trois-Rivières, la mise en ondes des bulletins de nouvelles des stations de télévision de TVA est faite à distance par la station mère de Montréal depuis 2016. La diffusion des bulletins de nouvelles de Saguenay est de son côté exécutée par du personnel de la station de TVA à Québec. En plus d'une diminution du nombre de postes dans les stations régionales, ce transfert du travail a aussi un impact sur les informations produites, puisque les bulletins de nouvelles de certaines stations sont maintenant enregistrés de 30 à 60 minutes à l'avance. Ce système force les journalistes à travailler encore plus rapidement qu'avant et empêche toute diffusion d'une nouvelle de dernière heure dans ces régions.

Dans la presse écrite, les heures de tombée ont par ailleurs été devancées de plusieurs heures et les mises à jour tardives ont été limitées à quelques pages, souvent dédiées aux sports. La couverture d'événements survenant en fin de soirée (spectacles, accidents, etc.) est souvent incomplète, voire absente de la version imprimée.

Bref, les journaux ne sont pas les seuls médias à être affectés par une baisse des revenus publicitaires qui met en péril leur rentabilité et leur mission d'information. La télévision aussi (voir l'annexe 3) et la radio dans une moindre mesure⁴. Devant ce constat, le SCFP enjoint donc le gouvernement du Québec à faire en sorte que le programme d'aide aux médias qu'il mettra en place s'adresse autant aux journaux qu'à la télévision et à la radio – que leur diffusion se fasse par les voies traditionnelles ou sur Internet. En plus de soutenir le journalisme d'intérêt public et la diversité des médias, l'aide gouvernementale envisagée devrait également avoir pour objectif de maintenir des emplois salariés en région.

Espérant que ces quelques lignes auront contribué positivement à votre réflexion sur l'avenir des médias d'information, je vous prie d'accepter mes sincères salutations.

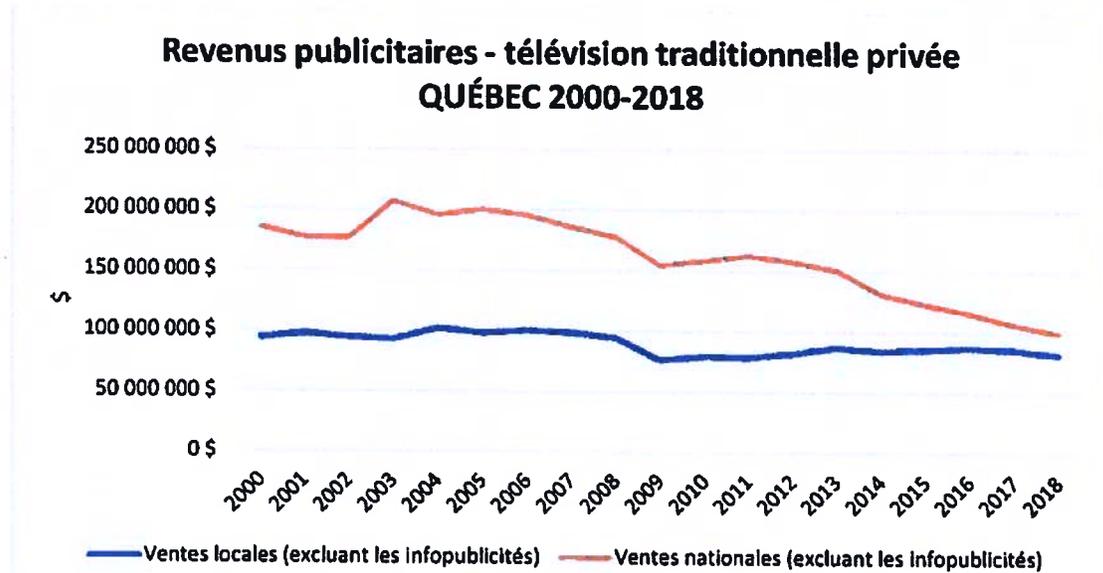


Denis Bolduc
Président, SCFP-Québec

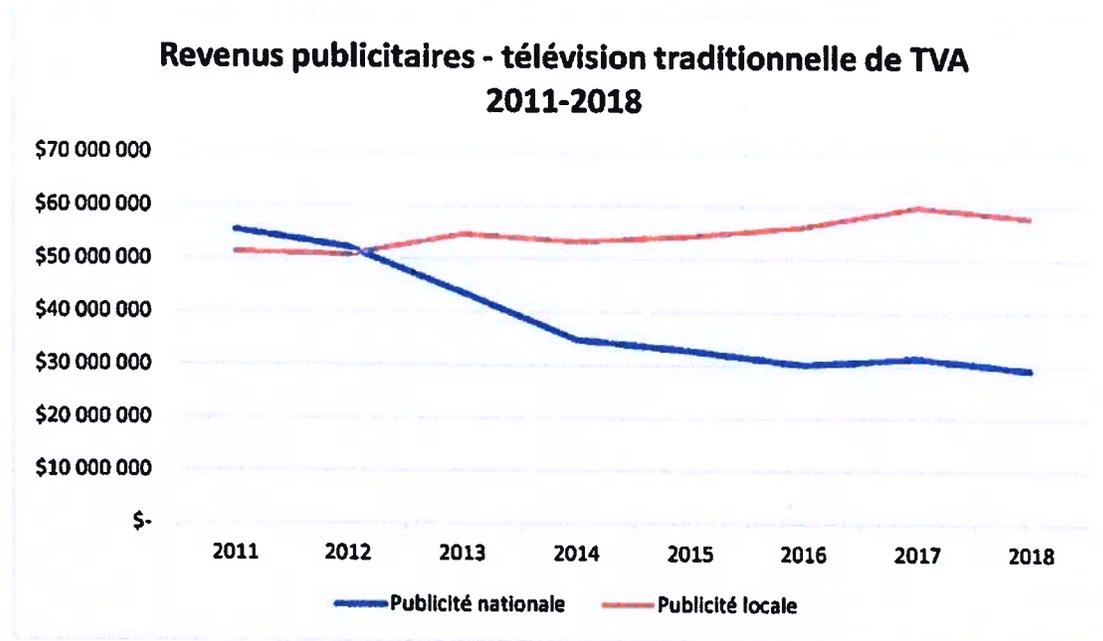
³ Le poids du matériel technique que doit transporter un photjournaliste qui effectue le tournage, le montage et la transmission de son matériel peut atteindre plus de 40 kilos. C'est sans compter qu'il peut être dangereux d'effectuer seul la couverture de certains événements d'actualité.

⁴ Les données du CRTC montrent que les revenus publicitaires locaux de la radio sont en baisse depuis plusieurs années au Canada, alors que les ventes nationales sont stables. Au Québec les ventes de publicité (locales et nationales) n'ont que légèrement fléchi en 2018, comparativement à l'année précédente, mais des baisses ponctuelles de même ampleur ont eu lieu au cours des cinq dernières années.

Annexe 1 – Évolution des revenus publicitaires de la télévision traditionnelle privée

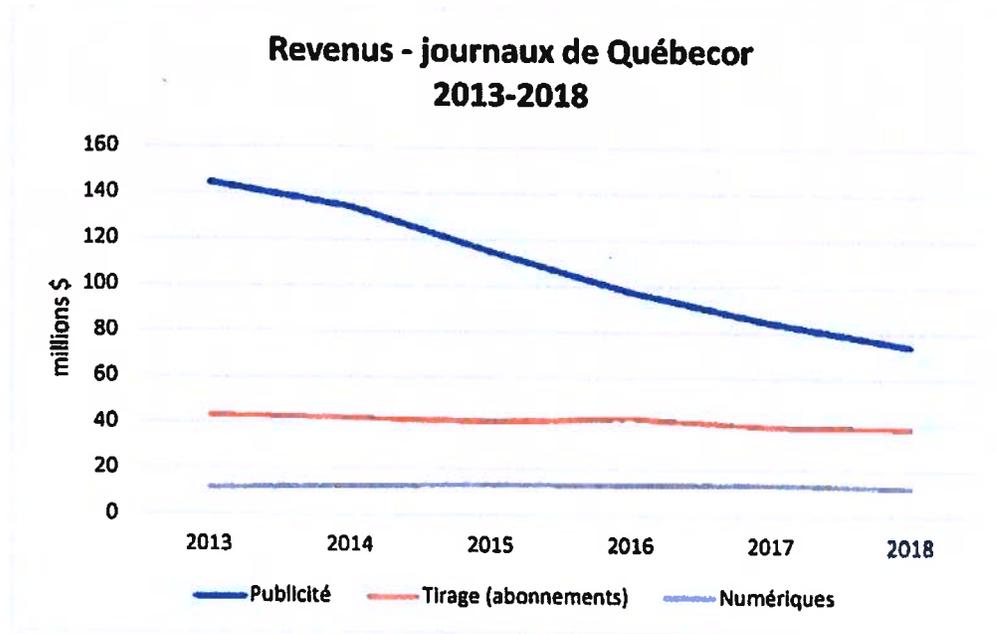


Source : CRTC, *Relevés statistiques et financiers – télévision traditionnelle*, 2004-2008 à 2014-2018.



Source : CRTC, *Relevés statistiques et financiers – télévision traditionnelle*, 2011-2015 à 2014-2018.

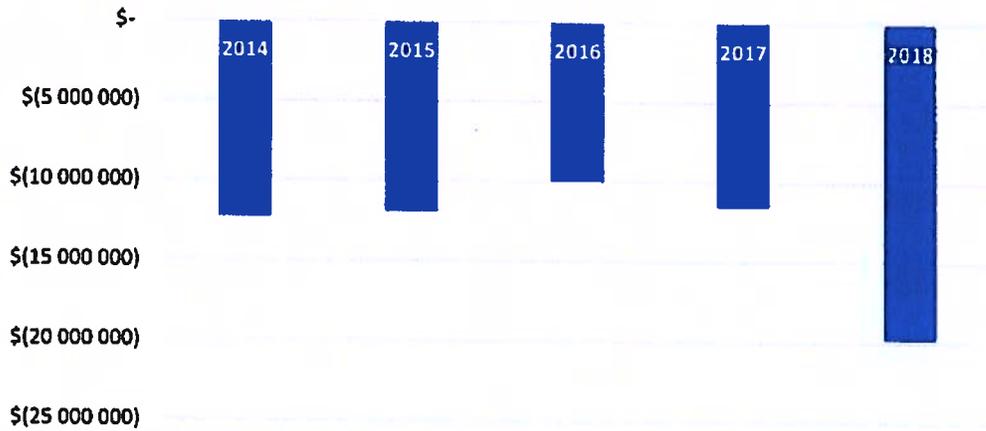
Annexe 2 – Évolution des sources de revenus des journaux de Québec



Source : Québec, *Informations supplémentaires*, 2013 à 2018.

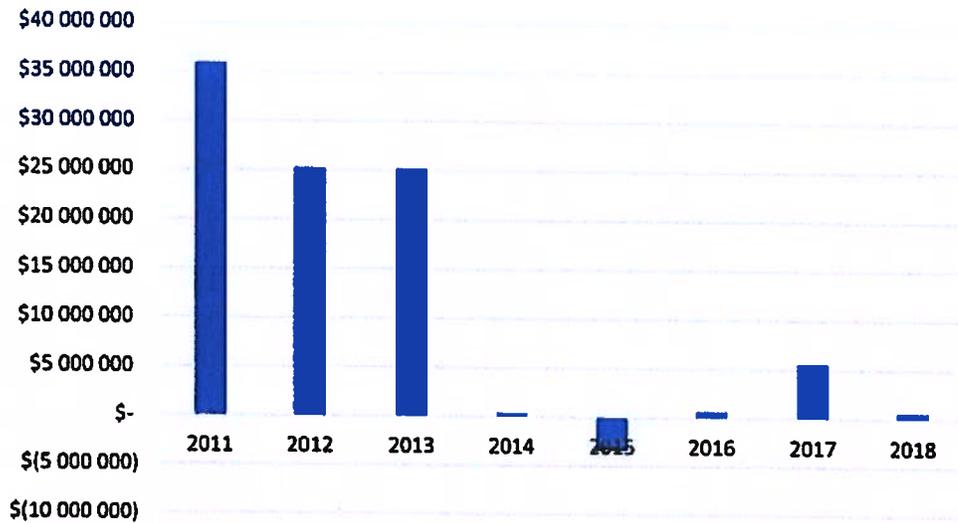
Annexe 3 – Bénéfice avant intérêts et impôts de la télévision traditionnelle privée

BAIL des stations de télévision traditionnelles privées du Québec



Source : CRTC, *Relevés statistiques et financiers – télévision traditionnelle, 2014-2018.*

BAIL du Groupe TVA



Source : CRTC, *Rapports annuels cumulés de Québecor pour la télévision traditionnelle, 2011 à 2018.*